

CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PÉRIODE D'ENREGISTREMENT

RÈGLEMENT # 308-2024 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 2 336 600 \$ POUR LE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES DE L'AVENUE DU HÉRON AINSI QUE L'AMÉNAGEMENT D'UNE NOUVELLE RUE ET D'UN BASSIN DE RÉTENTION DANS LE QUARTIER DES OISEAUX

Je, soussignée, Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de L'Islet certifie sous mon serment d'office que :

Je certifie également que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement # 308-2024 est de 3 186.
2. Le nombre de demande inscrit requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 330.
3. Le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare que :

Le règlement # 308-2024 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

DONNÉ À L'ISLET, ce 16 mai 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Marie Joannisse', is written over a horizontal line.

Marie Joannisse
Directrice générale greffière-trésorière